

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170313-D2017-17-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2017  
Date de réception préfecture : 15/03/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-17 en date du 13/03/2017 concernant la signature d'une convention avec le Refuge Fourrière Départemental pour l'accueil des animaux errants :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 13 Mars 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 08 Mars 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de fourrière pour accueillir les animaux domestiques errants. A ce jour, le Refuge Fourrière Départemental prend en charge ces animaux en contrepartie d'une cotisation annuelle versée par la commune et calculée sur la base du nombre d'habitants.

Le Maire présente une convention proposée par le Refuge Fourrière Départemental qui précise et fixe les modalités d'enlèvement des animaux errants pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal :

- Considérant la convention proposée,
- Considérant le tarif de 0,60 euro par habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention proposée par le Refuge Fourrière Départemental dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le montant de 534,00 euros à verser pour l'année 2017.

A La Geneytouse, le 15 mars 2017

Le Maire

Alain FAUCHER

